

Le nombre et le montant des prélèvements pourront être ajustés pour que le dernier ait lieu au plus tard en août 2015 en fonction de la date de réception du bulletin

Pension nette mensuelle	Inf. à 1501 €	de 1501 à 1670 €	de 1671 à 1830 €	de 1831 à 2000 €	de 2001 à 2170 €	de 2171 à 2340 €	de 2341 à 2500 €	de 2501 à 2670 €	de 2671 à 2840 €	de 2841 à 3000 €	de 3001 à 3170 €	3171 € et plus
Retraités Pensionnés	66,00 € (7,00€)	85,00 € (8,90€)	93,00 € (9,70€)	102,00 € (10,50€)	111,00 € (11,50€)	120,00 € (12,40€)	129,00 € (13,30€)	138,00 € (14,20€)	147,00 € (15,10€)	156,00 € (16,00€)	165,00 € (16,80€)	174,00 € (17,70€)
<i>Coût réel après crédit d'impôt</i>	23€	29€	32€	35€	38€	41€	44€	47€	50€	54€	57€	60€

Màj : 07/07/2014

Le montant des prélèvements automatiques comprend les frais bancaires de recouvrement.

Situations particulières

- **Stagiaires Agrégés, Certifiés, CPE, antérieurement non fonctionnaires** : cotisation du 3ème échelon du corps.
- **Elèves CoPsy 1ère année** : 75,00 €.
- **Stagiaires CoPsy, antérieurement non fonctionnaires** : cotisation du 1er échelon du corps.
- **Personnels de vie scolaire (AED, AVS,...)** : 38,00 €.
- **Emploi d'Avenir Professeur (EAP)** : 20 €.

- **Mi-temps ou temps partiel** : cotisation proportionnelle à la quotité de temps partiel - **Cotisation minimale 38,00 €.**
- **AE, Chargés d'ens., PEGC** : cotisation à calculer en fonction de l'indice figurant sur le bulletin de paie (voir ci-dessous).
- **Situations exceptionnelles** : contacter le trésorier académique.
- **En attente de reclassement, stagiaires antérieurement fonctionnaires** : cotisation à calculer en fonction de l'indice figurant sur le bulletin de paie (voir ci-dessous).

Cotisation non calculée dans ce barème :

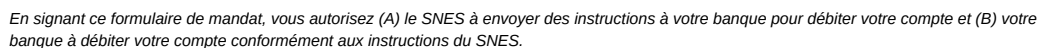
- Calcul du montant : Ajoutez 10,00 € au produit de 0,3580 par l'indice brut majoré porté sur votre bulletin de paie.
- Calcul d'un prélèvement = Montant calculé / Nb de prélèvements + 0,4 € (frais bancaires)

N'oubliez pas de compléter le bulletin d'adhésion de façon précise

En particulier, bien indiquer votre adresse mail, le SNES pourra ainsi vous adresser des informations à caractère général mais aussi des informations personnelles lors des opérations de gestion (promotion, mutations...)

Si vous êtes non imposable, l'administration fiscale vous remboursera sous forme d'un crédit d'impôt 66% de votre cotisation. Si vous êtes imposable ce crédit est déduit de l'impôt à payer.

MANDAT



Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits, concernant le présent mandat, sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.



Veuillez compléter en lettres capitales en respectant le précasage

[illegible]

Pour le compte de :

SNES
46, avenue d'Ivry
75647 PARIS Cedex 13

Ref : COTISATION SNES

Paie ment : ☒ récurrent ou ☐ unique

MERCI DE JOINDRE UN RIB

Document à renvoyer à l'adresse indiquée en haut du bulletin d'adhésion

Ne rien inscrire sous ce trait

[illegible]

Identifiant créancier SEPA : FR 59 ZZZ 131547